

CORÉE

Affichant des taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre et du PIB par habitant nettement supérieurs à ceux enregistrés par la plupart des autres pays de l'OCDE, la Corée a continué à réduire son écart de revenu substantiel avec la moyenne OCDE.

Priorités reposant sur des indicateurs

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers

Bien que les licenciements collectifs de travailleurs réguliers pour motifs de gestion soient autorisés depuis 1998, cette réforme n'a permis aucune avancée concrète en termes de flexibilité, compte tenu des contraintes imposées aux dirigeants d'entreprises.

Mesures prises : Un comité d'experts a recommandé d'assouplir dans une certaine mesure les conditions de licenciement collectif.

Recommandations : Les conditions de licenciement collectif devraient être assouplies afin d'inverser l'évolution à la hausse de la proportion de travailleurs non réguliers au sein de la population active, qui soulève des problèmes d'équité et d'efficience. Cela devrait s'accompagner d'un renforcement du système de protection sociale, notamment de l'assurance chômage.

Réduire le soutien à la production agricole

Le soutien aux producteurs agricoles représente 60 % des recettes agricoles totales, soit près du double de la moyenne OCDE. Cela se traduit par des distorsions et par l'affectation persistante de ressources en excès à des activités dont la productivité est faible.

Mesures prises : Les importations de riz sont passées de 1 % à 4 % de la consommation intérieure au cours des dix dernières années, tandis que le soutien global a reculé de 13 %. Le poids des paiements directs aux agriculteurs a augmenté et représente maintenant 9 % du soutien total.

Recommandations : Continuer à remplacer les mécanismes de soutien des prix du marché par des paiements directs, et réduire le niveau global du soutien à l'agriculture. Éliminer les restrictions restantes concernant la taille des exploitations, afin d'améliorer leur productivité.

Poursuivre la libéralisation des services

La productivité du travail dans les services équivaut seulement à 60 % environ de celle relevée dans le secteur manufacturier, ce qui représente un des écarts les plus importants de la zone OCDE en la matière. Il s'explique par une concurrence plus faible, liée à des barrières à l'entrée plus élevées et à une réglementation plus stricte. Les industries de réseau sont surveillées par les ministères, et non par des autorités de régulation indépendantes.

Mesures prises : Le gouvernement a adopté des plans de restructuration pour ouvrir à la concurrence les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Toute collusion pour la fixation d'honoraires a été rendue illégale dans neuf secteurs des services professionnels et une réforme visant 152 associations professionnelles a été engagée par la Commission de la concurrence.

Recommandations : Accélérer la restructuration des industries de réseau et mettre sur pied des autorités de régulation indépendantes pour promouvoir la concurrence. Simplifier les procédures d'ouverture des grandes surfaces commerciales. Étendre l'interdiction de toute collusion pour fixation d'honoraires à l'ensemble des services professionnels. Améliorer le cadre d'interconnexion dans les télécommunications.

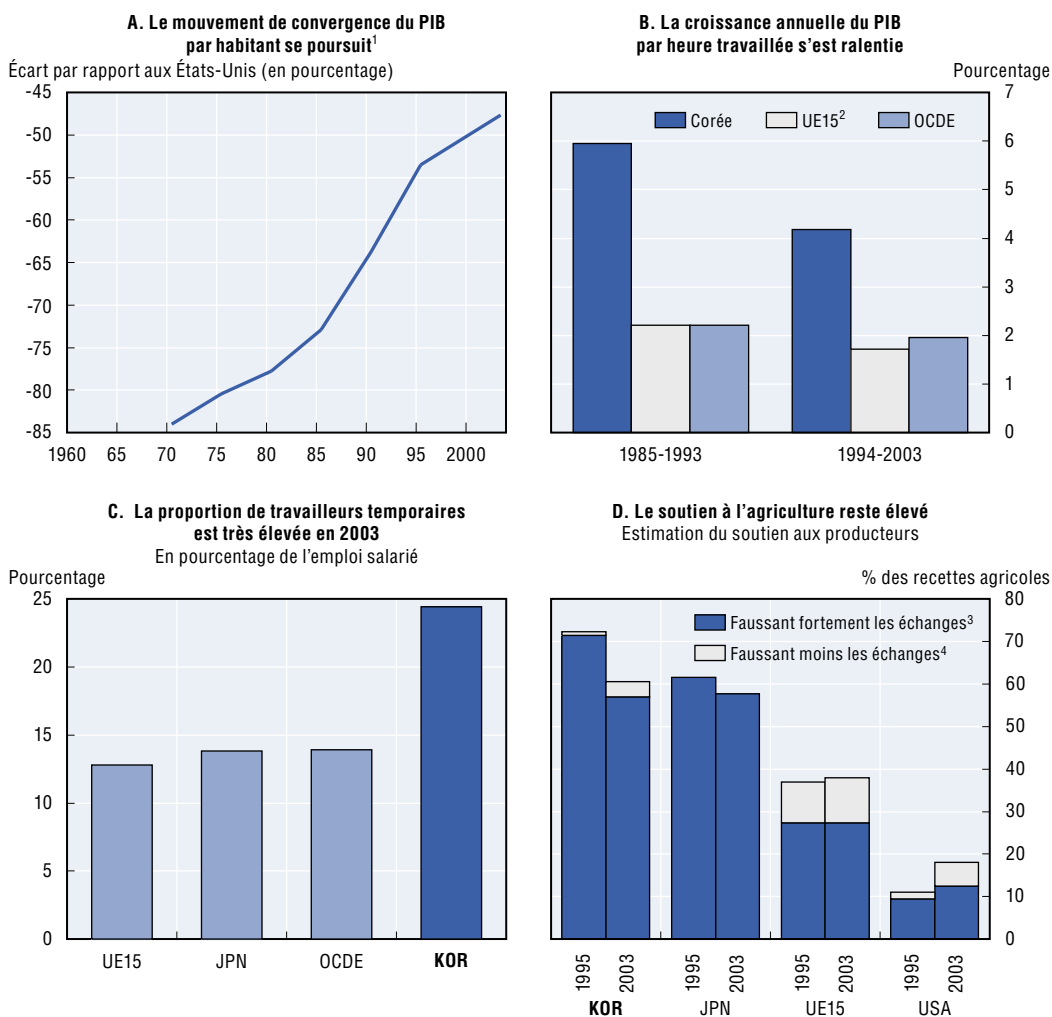
Autres priorités essentielles

- Lever les obstacles liés aux prises de participation étrangères, aux procédures et aux règlements qui entravent l'investissement direct étranger (IDE), dont le niveau est aujourd'hui relativement bas. Étendre les incitations offertes dans les zones franches économiques au reste du pays.
- Améliorer le fonctionnement du secteur financier en menant à bien le processus de privatisation des banques, en réglant les problèmes d'instabilité qui se posent dans le secteur non bancaire – notamment pour les sociétés de cartes de crédit, les fonds communs de placement et le marché des valeurs à revenu fixe –, et en adoptant une approche plus préventive de la surveillance du secteur financier, pour faire face aux risques émergents dans ce domaine.

Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	6.7	5.3	3.7	3.6
Taux d'emploi tendanciel	60.4	62.7	63.4	64.5
Taux d'activité tendanciel	62.3	64.4	66.2	67.1
Taux de chômage structurel (NAIRU)	3.0	2.6	4.2	3.8

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.

2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.

3. Soutien des prix du marché et paiements fondés sur les extrants produits et les entrants consommés.

4. Paiements au titre de la superficie/du nombre d'animaux, des droits antérieurs et du revenu total d'exploitation.

Source : Graphiques A et B : *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C : *Études économiques de l'OCDE*, Corée 2004 et OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; graphique D : OCDE, Base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.